Créée par la loi du 2 juillet 1996, et **reconnue d'utilité publique** par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine est un **organisme national privé indépendant**. Elle a pour mission de **sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine local**, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture d'une région (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts, etc.)

Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, **elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets.** Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, grâce à son label, et **mobilise le mécénat d'entreprise**.

Sur le terrain, dans toutes les régions et tous les départements, **un réseau de délégués bénévoles** agit au quotidien, avec l'aide de chargés de mission, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine.

www.aquitaine.fondation-patrimoine.org

Comment faire un don ?

Par Internet

▶ Faites votre don en ligne sur note site internet sécurisé: **www.fondation-patrimoine.org/32283**

▶ Flashez ce QR code à l'aide de votre Smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet!

L'installation d'une application QR code est requise.

Par courrier

▶ Envoyez le bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque libellé à l'ordre de **"Fondation du patrimoine - église Notre-Dame du Bout du Pont"** à l'adresse ci-dessous.

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

Contact

FONDATION DU PATRIMOINE AQUITAINE
7 rue Fénelon - 33000 Bordeaux

Tél. : 05 57 300 800 - Fax : 05 56 81 14 10
Courriel : aquitaine@fondation-patrimoine.org

Aquitaine

SOUSCRIPTION
FAITES UN DON

L'Association diocésaine de Bayonne, en partenariat avec la Fondation du patrimoine, lance une campagne de restauration de l'église Notre-Dame du Bout du Pont.

Pyrénées-Atlantiques ▶ **Restauration de l'église Notre-Dame du Bout du Pont à Pau**

Soutenez ce projet:
www.fondation-patrimoine.org/32283

1 don = 1 reçu fiscal

Projet

L'église Notre-Dame du Bout du Pont

Pau

L'église Notre-Dame du Bout du Pont est une église ouverte et accueillante située à Pau Rive-Gauche, quartier XIV juillet. Elle se trouve sur le terrain pastoral de la Paroisse Notre-Dame de l'Espérance-Jurançon.

Pendant des siècles se trouvait, au pied du château de Pau, un oratoire dédié à Nouste Dame deü Cap deü Pount. Cette vierge est invoquée par les bergers afin de franchir le gave sans incident, mais aussi par les femmes durant leur grossesse (comme Jeanne d'Albret juste avant la naissance du futur Henri IV).

Constatant que le quartier du XIV juillet est en danger de déchristianisation, le chanoine Hourcade, curé de Notre-Dame de Jurançon, acquiert en 1922 un baraquement du champ d'aviation qu'il installe, à côté de l'emplacement actuel de l'église, et transforme en chapelle. Il y place la statue de Nouste Dame deü Cap deü Pount, datant du XIIIème siècle et offerte par la chanoine Dubarat.

En 1929, apprenant que le couvent et la chapelle des Ursulines (la "perle des chapelles de Pau", d'un beau style néo-gothique, construite en 1872 par l'architecte Touzis) doivent disparaître pour faire place à la construction et l'aménagement du Palais des Pyrénées et de la place Clémenceau, le chanoine Hourcade se bat pour en acquérir les murs. Un de ses paroissiens, l'architecte Navarre, assurera gracieusement la conduite difficile des travaux de destruction et de reconstruction. L'église est

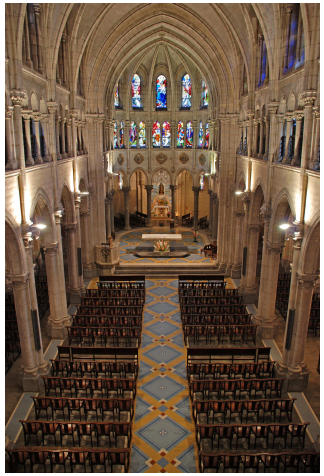

inaugurée le 18 décembre 1932 et consacrée à l'Immaculée Conception.

A l'intérieur, l'édifice possède un riche décor. Une très belle mosaïque, vaste tableau vivant très pyrénéen, recouvre les murs de la chapelle axiale, où la statue de la Vierge repose dans une niche au-dessus d'un petit autel : une place de choix.

Les ateliers Maumejean frères, maîtres verriers à Hendaye, réalisent de 1932 à 1939 l'ensemble des vitraux de la nef représentant les évènements marquants de la vie de la Vierge, et ceux des bas-côtés consacrés aux grands sanctuaires français qui lui sont dédiés.

Enfin, le peintre palois René-Marie Castaing (Grand Prix de Rome en 1924) réalise en 1941 des fresques pour décorer les quatre baies aveugles, représentant des saints dont sainte Ursule offrant à la Vierge une maquette de Notre-Dame du Bout du Pont.

Des travaux de consolidation et de nettoyage de la nef et des bas-côtés Nord et Sud sont aujourd'hui nécessaires pour conserver ce patrimoine remarquable. **L'Association diocésaine de Bayonne lance un appel aux dons afin de mener à bien la restauration de l'église Notre-Dame du Bout du Pont. Participez en faisant un don !**

▶ Comment faire un don ?

Par internet ou par courrier,
suivez les instructions au dos du document.

Bon de souscription

☑ **Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Notre-Dame du Bout du Pont** et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.

Le montant de mon don est de _____ euros et je souhaite bénéficier d'une **réduction d'impôt pour l'année en cours au titre** :

☐ **De l'impôt sur le revenu** ☐ **De l'impôt de de Solidarité sur la Fortune** ☐ **De l'impôt sur les sociétés**

▶ **Pour les particuliers,** votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100€ = 66 € d'économie d'impôt.
ou de l'ISF à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €, limite atteinte lors d'un don de 66 666 €. Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt. *Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.*

▶ **Pour les entreprises,** réduction d'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt. *Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.*

Nom ou société:

Adresse:

Téléphone/Courriel:

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre ☐
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter.
La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, ou du département, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.
Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.
La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.